

grie; résolution si ferme qu'elle a effectué, que toutes les autres se sont enfin accordées à la prendre en délibération, & qu'on peut annoncer que la République est autant que déclarée présentement pour soutenir cette Princesse contre ses ennemis. Voilà le grand objet de la tenuë de diverses Assemblées, & ce qui pourroit fixer la Cour de Vienne, qui se verroit par là dans le pouvoir d'avorter non seulement bien des desseins formés contre elle, mais de se faire aussi rendre raison de la guerre qu'on lui a suscitée, en cherchant l'indemnité des pertes qu'elle a souffertes de cette guerre.

Ce qui est regardé encore pour quelque chose, eu égard aux intérêts de la Reine de Hongrie: Ce sont deux Traités, l'un que nous avons déjà dit être conclu entre le Roi de la Grande-Bretagne & le Roi de Prusse, & un autre aussi d'amitié, d'union & d'alliance défensive, entre le premier de ces Princes & l'Impératrice de Russie. Ce nouveau Traité a été signé à *Moscou* le 22. par Mr. Cyril de Wich, Ministre de Sa Majesté Britannique auprès de la Czarine, & le Comte de Bestuchef & Mr. de Brevern que Sa Majesté Czarienne avoit nommés à cet effet. Revenons au Traité des Cours de Londres & de Berlin. Les Ministres de ces deux Cours l'ont communiqué le 19. aux Etats Généraux, par des mémoires qui les invitent à y accéder, comme on va le voir par la teneur qu'en voici.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

LE soussigné Envoyé Extraordinaire & Plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique a ordre du
Roi